

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
24 - DORDOGNE

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	8
• votants	8
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :
04 février 2021Date d'affichage :
25 février 2021

Objet

N°03/2021
Demande de servitude de
passage - Parcelle A 335EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

De la commune de BIRON

Séance du 19 février 2021 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. DESMAISON Bruno

Étaient présents :

DESMAISON Bruno - DEMEULENAERE Sébastien - RIVAUD Vincent -
CAILLER Sébastien - GROULT Philippe - HO THAM KOUIE Sandra -
RAMALHO Irène - VERRY Gilles -

Absents excusés : MATTERA Marc - VEYSSIERES Sylvie -

Secrétaire de séance :

M. CAILLER Sébastien

Mr le Maire explique au conseil municipal, après l'achat des parcelles A170 - A171 - A475 - au pied du château, il est nécessaire de préparer un acte de servitude au profit de la commune. Cet acte serait une servitude de passage pour piétons durant toute l'année. Cette servitude de passage permettrait aux nombreux visiteurs de BIRON de pouvoir profiter de la face sud du Château et l'ancien vivier. La parcelle concernée est la A 335 sur une bande de 10 m par rapport à la limite basse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise le Maire à signer les documents nécessaires afin de rédiger cet l'acte de servitude et de payer les frais de notaire.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 22 février 2021.

Publié ou notifié le 25 février 2021.

Fait BIRON, le 25 février 2021

Le Maire



 Bruno DESMAISON
 Maire